



approuvé par
ffgolf[®]

1^{er} CHAMPIONNAT de FRANCE DES PROFESSIONNELS DE JUSTICE

Vendredi 9 et samedi 10 juin 2023

Golf international de Pont-Royal (13),
parcours Severiano Ballesteros

Annexe au Règlement 2023

Organisation

Le GRECA et le Golf club du Palais

Co-Présidents : Gilles Devillers, expert judiciaire, président du GRECA

Laurent Dolfi, avocat, président du golf club du Palais

Contact : Frédéric Poitou, expert judiciaire, délégué général, 06 98 00 84 32 – frederic@jurisgolf.eu

1) Condition de Participation

Pour tous les joueurs

Le joueur doit être titulaire de la licence FFGolf de l'année 2023 et d'un certificat médical (ou attestation questionnaire santé), de l'année en cours, de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition. Ce certificat (ou attestation) doit être enregistré sur l'extranet de la FFGolf au plus tard un mois avant la compétition.

Lors de son inscription, le joueur doit communiquer une attestation relative à son activité professionnelle de moins de trois mois.

Rappel : Les professions autorisées sont : Magistrats, avocats, commissaire de justice – huissiers, notaire et experts judiciaires.

Les copies de justificatifs à transmettre à l'inscription sont : Carte professionnelle, annuaire à jour d'un des barreaux de France, listes à jour d'une Cour d'Appel.

Les retraités de ces professions peuvent s'inscrire à cette compétition en fonction du nombre de places restant vacantes, leurs classements étant neutralisés.

Les joueurs munis du Médical Pass sont autorisés à utiliser une voiturette.

Dans ce qui suit les termes, joueur ou équipier désignent indifféremment un joueur ou une joueuse

2) Déroulement de l'épreuve

Lieu - terrain

Golf International de Pont Royal, parcours Sévériano Ballesteros

Dates

Reconnaisances : vendredi 09 juin 2023

Compétition : samedi 10 juin 2023.

3) Inscriptions et Frais d'inscription

La date limite est fixée au 8 mai 2023. Les inscriptions doivent parvenir par formulaire à partir du site internet, ou en envoyant le formulaire pdf par courrier, avec deux chèques de réservation (l'un pour la partie sportive à l'ordre du GRECA, l'autre pour la partie restauration à l'ordre du restaurant « *es beu la vie* » si le joueur souhaite bénéficier des possibilités des tarifs négociés). Les chèques ne seront encaissés qu'une semaine avant la compétition.

Le montant du green fee compétition est de 95€*, de la reconnaissance la veille de 70€, et de la soirée de gala est de 100€ par personne (accompagnants autorisés).

**dont 25€ reversés à l'association «les maisons de Vincent »*

4) Organisation des séries

Le nombre maximum de compétiteur est de 120, toutes séries confondues.

Priorité est donnée aux inscriptions en première série.

Selon le nombre d'inscrits en seconde ou troisième série Messieurs et seconde série Dames, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le seuil entre les séries 2 et 3 messieurs et d'ouvrir le champ à de joueurs ayant des index supérieurs à 36, leur index étant ramené à 36 pour cette compétition. Les joueurs ayant un index supérieur à 36 seront inscrits sur liste d'attente selon les dates énoncées, le comité de l'épreuve les prévenant de leur éventuelle intégration 10 jours avant la compétition (idem pour les joueurs retraités souhaitant participer au championnat).

5) Marques de départ, Horaire et groupes :

Les marques de départ sont repère 2 (blanc) pour la série 1 Messieurs, et 4 (bleu) pour la série 1 Dames. Elles sont repères 3 (jaunes) pour les Messieurs en seconde et troisième série et repères 5 (rouge) pour les Dames en seconde série.

Les groupes de départ seront de même sexe.

L'ordre de départ par groupe de trois et dans l'ordre des index est le suivant : en premier la série 2 Messieurs suivie de la série 1 Messieurs ensuite la série 1 Dames puis la série 2 Dames, enfin la série 3 Messieurs

Les heures définitives à prendre en compte seront affichées sur le tableau officiel la veille du tour de l'épreuve. Elles seront communiquées au plus tard 24h avant la compétition, par courrier électronique, SMS et sur la page Facebook de l'événement.

6) Temps de jeu et Cadence de jeu

Le Comité de l'épreuve établit un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Les temps de passages devant si possible figurer sur les cartes de scores, chaque groupe devra terminer son tour conventionnel dans la limite de temps imparti. Le Comité de l'épreuve et les arbitres ont toute autorité pour le faire respecter (R5.6) dont l'application du « prêt ? jouez ! (R6.4) ».

7) Classement, résultats, podium, lots.

Résultats

Pour chaque série Messieurs ou Dames, le classement s'effectue sur la base du résultat du tour

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, le départage se fera en play-off trou par trou à partir des trous n°1, 2, 3 ...

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 9, 6, 3 puis dernier trou.

Podium et remise des prix

Les résultats seront proclamés à l'issue du tour pendant la soirée de gala.

Lots pour tous les podiums

L'organisateur se réserve le droit de doter en lots (ils sont nombreux) y compris les podiums en net pour les premières séries Messieurs et Dames et en brut et net pour les autres séries (dans tous les cas le brut prime le net).

8) Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas d'intempérie ne permettant pas de terminer intégralement le tour pour tous les compétiteurs, les séries 1 Messieurs et Dames seront prioritaires pour terminer le tour en cas d'interruption et reprise du jeu. S'ils ne peuvent terminer le tour le titre de champion de France ne sera pas décerné.

9) Comité de l'épreuve

Il sera constitué du directeur du golf ou son représentant, de (ou des) arbitre (s) de la compétition et d'un représentant de l'association ne prenant pas part à la compétition.

JURIS GOLF
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES PROFESSIONNELS DE JUSTICE *
DAMES ET MESSIEURS
10 Juin 2023 – Golf de Pont Royal (Mallemort, 13)

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux ffgolf.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs licenciés à la Fédération Française, et ayant produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition. La remise du titre de champion de France est conditionnée à l'engagement d'un minimum de 45 joueurs en 1^{ère} série, hommes et femmes confondus.

Pour les joueurs et joueuses : (voir le règlement des compétitions amateurs ffgolf)

- Etre membre en activité des corporations dont le titre de Champion de France est décerné. (Une attestation justifiant leur appartenance aux corporations en question devra être fournie).

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 joueurs (toutes séries confondues). Priorité est donnée aux inscriptions en 1^{ère} série. Selon le nombre d'inscrits en seconde ou troisième série homme et seconde série dame, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le seuil des séries 2 et 3 Messieurs et ouvrir le champ à de joueurs ayant des index supérieurs à 36, leur index étant ramené à 36 pour cette compétition (selon le nombre d'inscrit).

1^{re} SERIE

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs dont l'index est **inférieur ou égal à 15,4** pour les dames et **inférieur ou égal à 11,4** pour les messieurs.

En cas de présence de moins de 6 dames en première série, ces dernières seront regroupées avec les Messieurs et un seul titre sera attribué.

2^e SERIE

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs dont l'index est **compris entre 15,5 et 36** pour les dames et **entre 11,5 et 26,4** pour les messieurs.

3^e SERIE

Championnat ouvert aux joueurs dont l'index est **compris entre 26,5 et 36**.

FORME DE JEU

Stroke-play / 18 trous pour la 1^{ère} série dames et messieurs

Stableford / 18 trous pour la 2^e série dames et messieurs et pour la 3^e série messieurs, (index ramené à 36 si supérieur).

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 9, 6, 3 puis dernier trou.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront s'effectuer en ligne (www.jurisgolf.eu, page inscription) ou par retour (courrier postal ou électronique) de la fiche pdf téléchargeable, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du GRECA et adressée au **plus tard 1 mois avant le jour de l'épreuve (soit le 8 mai 2023)** à : Frédéric Poitou, BP 800-23 – 13791 – Aix-en-Provence cédex 3

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames de première série seront déclarés Champion de France ffgolf des Professionnels de Justice. La délivrance du titre de « Champion de France ffgolf » des professionnels de Justice est conditionné à un minimum de 45 participants au championnat (homme et femmes confondus).

Souvenirs offerts par la ffgolf à la Championne et au Champion de France des professionnels de justice

** Pour cette première édition, les professions concernées sont les magistrats et professionnels de justice (avocats et experts)*